

C4 Adapter les pratiques de pêche à la conservation des populations de saumons atlantique et des habitats marins

Objectif visé	Priorité
C : Gestion raisonnée des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire et des activités	***

Finalité de l'action	Actions liées
<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer l'impact de la pêche sur les populations de saumon - Garantir la pérennité de la population 	B6, B7, B9, B11, B12, B13, D1, D2, E1, E2


Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Secteur concerné
<ul style="list-style-type: none"> - Saumon atlantique - Lamproie marine et anguille (civelle) 	Estuaire de la Laïta

Maîtres d'ouvrage potentiels	Autres partenaires potentiels	Financements potentiels
DDTM, COGEPOMI, ONEMA, Comité local des pêches et des élevages marins, marins pêcheurs	Experts scientifiques	Fond Européen pour la Pêche

Enjeux et problématiques

➤ **Pêche professionnelle**

Actuellement la limite de pêche aux salmonidés dans l'estuaire de la Laïta se trouve entre la 2^{ème} balise rouge et le blockhaus de la falaise au Pouldu. Cette limite est définie par un arrêté préfectoral chaque année. Il se trouve que dans la situation actuelle les marins pêcheurs pouvaient poser des filets au niveau de stationnement de saumon d'été. Les réglementations relatives à la pêche des poissons migrateurs sont définies par le Comité de Gestion des Poissons Migrateurs. Sur la Laïta, un seul marin pêcheur professionnel a une licence pour la pêche au saumon mais aucune prises non été enregistrées en 2007-2008. Il semble que pourtant des prélèvement de saumons soient fait dans l'estuaire mais ne sont pas quantifiés. Pour définir l'impact de cette activité sur la pérennité des populations de saumon, il est nécessaire de connaître les prises réellement effectuées. Toute prise par les marins pêcheurs doit être baguée et enregistrée en criée. Hormis pour le saumons la pêche au filet fixe est interdite dans l'estuaire. Par contre, l'usage des filets dérivant est autorisé à conditions qu'ils n'occupent pas plus des deux tiers de la largeur du cours d'eau. (CF. : arrêté n°470/2006 du 24 novembre 2006 réglementant l'exercice de la pêche maritime dans la partie salée des cours d'eau de la région Bretagne). Ceci complique les contrôles concernant les prises de saumons. Depuis, la limite de pêche a été reculée en mer.



The map shows the Laïta estuary with a red line indicating the fishing limit. A pink area is labeled 'Stationnement de saumon d'été'. A blue line indicates the 'Limite arrêté n°247/2007 réglementant la pêche des salmonidées dans la partie marine des estuaires des rivières de la Région Bretagne pour l'année 2008'. Labels 'Pouldu' and 'Guidel-Plages' are also present.

➤ **Braconnage**

Le braconnage (saumons et civelles) est pratiqué sur le site mais son importance n'est pas mesurée, ni l'impact réel qu'il peut avoir sur les populations piscicoles. Les contrôles peuvent être réalisés par

Enjeux et problématiques

les affaires maritimes mais aussi par la gendarmerie, l'ONCFS et les douanes en estuaire.

Mesures liées à l'action

1. Mesures proposées

➤ **1.1 Évaluation des prises et de l'impact potentiel sur la population de saumon :**

Des investigations doivent être menées pour connaître les quantités réelles de saumons prélevées dans l'estuaire afin d'évaluer l'impact des prises sur la population

➤ **1.2 Ajustement de la réglementation en fonction du résultat de l'évaluation**

Les décisions relatives à la réglementation seront prises chaque année en concertation au sein du Comité de Gestion des Poissons Migrateur qui est l'organe compétent en la matière.

➤ **1.3 Évaluation du braconnage et renforcement de la surveillance**

L'évaluation de l'ampleur du braconnage reviendrait à augmenter la surveillance afin de connaître et limiter cette pratique illégale.

Calendrier prévisionnel

Mesure	Année					
	N	N+1	N+2	N+4	N+5	
1.1 Évaluation de l'impact de la pêche professionnelle	x					
1.2 Ajustement de la réglementation		x				
1.3 Renforcement de la surveillance	x	x	x	x	x	x

Coûts estimatifs

Mesure	Estimation
1.1 Évaluation de l'impact de la pêche professionnelle	Frais d'étude
1.2 Ajustement de la réglementation	Pas de frais
1.3 Renforcement de la surveillance	Frais interne au service de l'État

Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif

Mesure	Indicateurs
1.1 Évaluation de l'impact de la pêche professionnelle	Rapport
1.2 Ajustement de la réglementation	Actes préfectoraux signés
1.3 Renforcement de la surveillance	Nombre de journée d'investigation
Objectif	Ajuster les prises de saumons afin d'assurer la pérennité de la population